

---

Renvoi au comité d'instruction publique des traits de bravoure accomplis lors du blocus de Landau, transmis par le ministre de la Guerre, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique des traits de bravoure accomplis lors du blocus de Landau, transmis par le ministre de la Guerre, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 325;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30759\\_t1\\_0325\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30759_t1_0325_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Au cantonn<sup>t</sup> de Fremeshoff, près Saar-Libre, 13 vent. II] (1).

« Citoyen président,

Fais accepter à la Convention les vœux sincères d'un ancien militaire qui, retiré du service, a senti encore renaître un instant de vigueur et a brigué la gloire de verser son sang pour la patrie avec d'autant plus de justice qu'il combat pour une cause sacrée. Quelle différence du tems, ou pour un tiran tant de millions de citoyens étoient sacrifiés à son ambition. Grâce à la lumière qui a désillé nos yeux, nous sommes libres. L'hydre abominable du despotisme rend les derniers soupirs, nous allons ouvrir une glorieuse campagne, nous finirons d'exterminer la horde infâme des scélérats. Point de paix Législateurs ; je rends grâce à la divinité d'avoir prolongé mes jours pour rendre à ma patrie ce que le luy devois.

Fais agréer à l'auguste Convention ce faible don de 150 l. C'est peu, mais c'est de bon cœur. Courage, Législateurs, vous estes immortels, et ne quittés votre poste qu'après nous avoir assuré notre bonheur. Tout nous présage un avenir consolant, l'aurore de nos beaux jours paraît, ses rayons divins et vivifiants s'étendent et vont allumer notre courage avec plus de force. Vive la Sainte et Divine Montagne. S. et F. »

LAROCHE.

## 65

Le citoyen Houdelette, le plus jeune des huisiers de la Convention, volontaire au 9<sup>e</sup> bataillon de la réserve, cantonné à St-Rémy-Mal-Bâti, sous Maubeuge, vu la foiblesse de sa santé, occasionnée par plusieurs fluxions de poitrine, réclame un poste moins fatigant où il puisse servir la République.

Renvoi aux comités de la guerre et des inspecteurs de la salle, pour le rappeler à son poste, s'il y a lieu (2).

## 66

Les citoyens de la section de l'Indivisibilité viennent offrir du salpêtre, fruit de leurs premiers travaux (3).

REMY, orateur de la députation. Législateurs,

Et nous aussi nous savons faire du salpêtre. Sitôt que nous avons sçu que la République en avait besoin, nous nous sommes empressés, d'apprendre cet art. Sous le règne de la tyrannie il eut falu des années, sous celui de la liberté, deux décades nous ont suffit pour apprendre à extraire des entrailles de la terre cette matière

(1) C 294, pl. 970, p. 31.

(2) P.V., XXXIII, 204. Minute d'où sont extraits les compléments (C 295, pl. 991, p. 18). Un décret qui le concerne, est inscrit au reg., au 21 vent., sans nom de rapporteur (n° 8406).

(3) P.V., XXXIII, 204. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) ; Débats, n° 538, p. 282 ; Mon., XIX, 685 ; J. Sablier, n° 1191 ; C. univ., 23 vent.

précieuse qui doit former la foudre qui anéantira nos ennemis.

La section de l'Indivisibilité vient, Citoyens représentants, vous offrir les premiers fruits de ses travaux pour que du haut de cette Montagne d'où est sortie la sainte déclaration des droits, vous lanciez avec un courage qui étonnera l'univers la foudre qui exterminera tous nos ennemis, tant sur terre que sur mer ; pour que vous racheviez de purger le sol de la liberté des vils satélites du despotisme ; enfin que la Convention National unie de cœur et d'esprit avec nos nouveaux salpêtriers, avec nos courageux défenseurs qui sont aux frontières avec nos braves marins, les Français puissent crier tous ensemble : Vive la Convention National, Vive à jamais la République une et indivisible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 67

Le ministre de la guerre adresse à la Convention un relevé de plusieurs traits de bravoure, et l'état des républicains qui se sont distingués dans les affaires qui ont précédé la levée du blocus de Landau.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention la note de plusieurs traits d'héroïsme recueillis parmi le grand nombre d'actions mémorables qui illustrent chaque jour les défenseurs de la République : nous les transcrivons (3). Chacun d'eux a excité les plus vifs applaudissemens.

[A. du Rhin, 5<sup>e</sup> C<sup>te</sup> du 2<sup>e</sup> B<sup>on</sup> du 83<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'infanterie].

Le 24 frimaire, le bataillon eut ordre d'aller en tirailleurs dans les bois d'Haguenau. Après un tiraillement de douze heures, les cohortes mercenaires furent obligées de se retirer et de céder le terrain aux Français. Le citoyen Blanchard aperçut un de ses frères embarrassé de faire sa retraite de l'endroit où son ardeur l'avoit engagé ; il vole à son secours : chemin faisant, il fut assailli par un esclave autrichien, puis par deux, puis par trois ; cela ne l'épouvante pas ; il se bat avec intrépidité. *Rends-toi, Français, ou tu es mort.* — *Non, je ne me rendrai pas : vive la république ! il faut vaincre ou mourir pour elle.* Ce brave guerrier avoit mis deux de ces misérables hors de combat ; mais sept blessures considérables le firent tomber pour mort sur le champ de bataille ; il fut par eux abandonné.

Blanchard, reconnu parmi les hommes restés sur le champ de bataille pour n'être pas mort, a été porté à l'hôpital ; on espère le revoir dans un mois au plus ; mais il sera estropié.

(1) C 295, pl. 991, p. 27.

(2) P.V., XXXIII, 204.

(3) Lettre d'envoi du g<sup>al</sup> Bourcier, datée du Quartier général de Kurweiller, 9 pluv. II (B<sup>in</sup>, 22 vent. ; M.U., XXXVII, 365).